

Auvergne → Actualité

2
Mardi 2 juin 2010

ALLIER ■ Odile Varion, soupçonnée d'avoir tué puis découpé son compagnon Didier Lacote, n'a pas été libérée hier

Du flou autour de la photo du cadavre

La cour d'appel a refusé, hier, de libérer Odile Varion, mise en examen pour l'assassinat de Didier Lacote, empoisonné et découpé en février 2009. Leur fils aurait admis sa complicité.

Éric Moine

eric.moine@centrefrance.com

La veuve de Didier Lacote, dont le corps a été retrouvé coupé en deux dans le coffre de sa voiture, en mars 2009, à Dompierre-sur-Besbre (Allier), entamera son dixième mois de détention provisoire la semaine prochaine.

La cour d'appel a rejeté, hier, une énième demande de remise en liberté. Et pourtant, l'élément-clé qui, en mars, avait déjà justifié son maintien en prison (voir notre édition du jeudi 25 mars), a du plomb dans l'aile, constatent ses avocats, M^{es} Lebert et Canis : « La photo de Didier Lacote affalé par terre a, selon l'expertise, été prise par un téléphone, le 17 janvier. Et enregistrée dans l'ordinateur familial le même jour. Un mois avant sa disparition, le 12 février. Entre-temps, il était vivant. Ce n'est pas la photo du cadavre ».



VAUMAS (ALLIER). Le fils, qui varie dans ses déclarations, a dit avoir vu Didier Lacote affalé sur le sol de la maison familiale. Mais les enquêteurs n'ont relevé aucune trace de sang. PHOTO JEAN-MARC SCHAEER

Mais un mois, c'est aussi le temps qu'ont mis ses proches à signaler qu'il n'était pas rentré après avoir quitté le domicile familial de Vaumas. De surprenant, ce délai est vite devenu suspect. Car lors d'un interrogatoire, le fils de Didier Lacote et Odile Varion, Adrien, 16 ans, a raconté qu'il a vu, ce soir du 12 février, son père croquevillé sur le sol de la cuisine, et que sa mère, faisant la vaisselle dans la pé-

nombre, lui aurait alors ordonné de remonter dans sa chambre en lui disant : « Je m'en occupe ! »

Aucune trace de sang

Les avocats d'Odile Varion continuent de douter : « Cette version était déjà invraisemblable. Et pour que ce soit la photo du cadavre, il faudrait une erreur de réglage de la date du téléphone mais aussi de l'ordinateur, puisqu'ils donnent la même. Aussi

invraisemblable ». Le juge d'instruction a cependant ordonné une nouvelle expertise. Et, surtout, Adrien, interrogé quatre fois depuis mars, a lâché qu'il aurait pris la photo, à la demande de sa mère, ce 12 février.

Aucune trace de sang n'a été retrouvée dans la maison, relève la défense : « Ce gamin, dont le père est mort et dont la mère est en prison, a raconté ça alors qu'il venait de faire un ma-

laise. On lui met la pression pour lui faire dire ce qu'on veut entendre. Mais chaque jour de détention qu'on fait faire en plus à Odile Varion, c'est un jour de plus pour trouver un moyen de le justifier, parce que garder une innocente en prison, ce n'est pas très beau ».

« L'autopsie n'avait pas encore révélé les brûlures qu'il en parlait par SMS »

d'un collyre à l'atropine » que sa veuve a pu acheter. L'ADN de la femme a été retrouvé sur la portière, côté conducteur, de la voiture de la victime, « alors qu'il lui interdisait de la conduire ». Et avant même de connaître la cause de la mort, des recherches sur Internet avaient été faites sur l'atropine : « Les brûlures sur le cadavre aussi, l'autopsie ne les avait pas encore révélées qu'Adrien en parlait dans un SMS à un copain... »

Relations sado-maso

Quant à la photo, prise le 17 janvier ou le 12 février, « la défense avait d'abord sous-entendu qu'elle pouvait avoir été faite par une personne étrangère à la famille ». L'ancien ouvrier de l'usine PSA Peugeot de Sept-Fons, à Dompierre, vivait régulièrement des relations extra-conjugales à tendance sado-masochistes contactées par Internet.

Au vu du flou qui baigne encore ce dossier, l'éventuel procès en cour d'assises ne devrait pas se tenir avant 2011. ■

(*) Également mis en examen pour assassinat, son fils est libre, sous contrôle judiciaire, sans pouvoir contacter sa mère.

La tension est montée à un tel point entre accusation et défense que les avocats ont menacé, hier, de demander de dessaisir le juge d'instruction.

Mais la cour d'appel, en validant le maintien en détention d'Odile Varion (*), a de fait conforté l'enquête et ses soupçons, comme l'avocate générale, Jeanne-Marie Vermeulin.

Didier Lacote a été empoisonné par « l'absorption d'une dose massive